



Prévention des risques liés aux champs électromagnétiques



L'utilisation de sources électromagnétiques de plus en plus puissantes en milieu industriel a augmenté ces dernières années les risques pour la santé des travailleurs. La Directive européenne 2004/40/CE impose à l'employeur de déterminer et d'évaluer les risques potentiels lorsque des postes de travail sont exposés à des champs électromagnétiques, sur l'ensemble du spectre mesurable : de 0 Hz à 300 GHz. Cette réglementation vise les effets directs et indirects de ces champs, en particulier pour les personnes les plus vulnérables ou pour les contextes d'entreprise où les champs électromagnétiques peuvent générer ou aggraver des situations à risques.

**votre partenaire
en maîtrise des risques**

FP 43 08-07

Socotec : du diagnostic précis à la protection efficace.

Socotec dispose des compétences et des moyens d'investigation et de mesure nécessaires à l'évaluation des risques dus aux champs électromagnétiques, dans les limites précisées par la Directive 2004/40/CE.

Les prestations proposées dans ce domaine répondent à tout ou partie de vos besoins :

- ▶ caractérisation des champs électromagnétiques aux postes de travail (niveau, spectre de fréquence, durée d'exposition...);
- ▶ détermination des dangers potentiels pour les personnes : interférence avec des dispositifs médicaux électroniques, par exemple ;
- ▶ recommandations visant la réduction des risques par traitement à la source, mise en place de protections ou de périmètres de sécurité...;
- ▶ formation des personnels exposés à la connaissance des phénomènes et à la prévention des risques.



Socotec : une démarche pragmatique et participative.

En matière de santé et de sécurité au travail, les meilleures solutions sont celles qui tiennent compte à la fois des avis des opérateurs et des impératifs de production. Cela suppose une concertation et un dialogue clairs entre les différentes parties prenantes pour :

- ▶ adapter les méthodes de travail ;
- ▶ réduire l'émission de champs électromagnétiques ;
- ▶ limiter la durée et l'intensité de l'exposition ;
- ▶ choisir des équipements ayant un niveau d'émission électromagnétique moins élevé ;
- ▶ s'équiper de dispositifs de protection individuelle ;
- ▶ aménager plus efficacement les postes de travail, etc.

www.socotec.fr

Socotec vous aide à planifier et à animer cette démarche avec toutes les garanties d'indépendance et d'objectivité qui s'imposent en pareil cas.

Socotec : une approche globale du risque électromagnétique.

Outre les impacts sur la santé et la sécurité du personnel, les phénomènes électromagnétiques peuvent également perturber le fonctionnement des installations de production : interférences, coups de foudre, altération de circuits ou destruction de composants électroniques, etc.

Socotec vous aide traiter le plus globalement possible tous les aspects des risques liés aux champs électromagnétiques.



3 avenue du Centre
78182 Saint-Quentin-en-Yvelines CEDEX
téléphone : 01 30 12 80 00
télécopie : 01 30 12 82 61